



PROCÈS-VERBAL du Conseil Municipal du 03/04/2023 *Approuvé le 30/05/2023*

PRÉSENTS : G. LAMBERT, G. CALLET, P. LE NORMAND, D. BERTHOD, C. DUVERNOIS, F. ZUCCALLI, R. CHEVALIER, J. LAPLACE, J-M. VINET, A. FAUDOT, E. BORCIER, J-B. BUISSON, A-M. BAILLEUL, M. LEVILLAIN, G. PILLOUX.

ABSENTS EXCUSÉS : S. MOUSSELARD (donne pouvoir à G. CALLET), A. GRIBLING (donne pouvoir à A. FAUDOT), M. DIAZ (donne pouvoir à P. LE NORMAND), N. BOTTERI (donne pouvoir à G. PILLOUX),

Convocation du 27.03.2023

Ouverture de la séance : 19h17

Secrétaire de séance : Florian ZUCCALLI

Auxiliaire : Charlotte MOREL (Secrétaire générale)

1. FINANCE : DEMANDES DE SUBVENTIONS
 - a. Demandes de subventions au titre des amendes de police ;
 - b. Demandes de subventions pour la création d'un abris bus route de Chautagne ;
 - c. Demande participation financière aménagement d'un arrêt de car au Petit-Nice ;

2. DÉLIBÉRATIONS BUDGÉTAIRES
 - a. Vote du compte administratif et du compte de gestion 2022 du budget principal ;
 - b. Vote du compte administratif et du compte de gestion 2022 du budget eau ;
 - c. Affectation des résultats 2022 ;
 - d. Vote des taxes ;
 - e. Vote du budget principal 2023 ;
 - f. Vote du budget eau 2023 ;

APPROBATION DU DERNIER PROCÈS-VERBAL : Le procès-verbal du 1^{er} mars 2023 est adopté à l'unanimité et n'appelle pas d'observation.

1. FINANCE : DEMANDES DE SUBVENTIONS

Gilles CALLET présente au conseil des demandes de subvention susceptibles d'être allouées.

a- Demandes de subventions au titre des amendes de police DEL/026_2023

OBJET : DEMANDES DE FINANCEMENT AU TITRE DES AMENDES DE POLICE

Monsieur l'Adjoint aux Finances expose aux membres du Conseil municipal que la commune de Seyssel peut prétendre bénéficier de la dotation relative à la répartition des amendes de police à l'effet pour réaliser des travaux afférents à la circulation et à la sécurité routière.

Il propose donc de solliciter une aide auprès du Département au titre de la répartition du produit des amendes de police pour l'opération suivante :

- Confortement des abords de la chaussée et reprise de la bande de roulement du Chemin des Alouettes.

Le coût prévisionnel du plateau surélevé est de 29 980 HT €

La subvention pouvant être attribuée est de 30% du montant HT des travaux visant à améliorer la sécurité routière, plafonnés à 30 000 € (soit une subvention maximale de 9 000 €)

Afin de mettre ces travaux en œuvre, la commune souhaite donc déposer une demande d'aide financière auprès :

- **DU DÉPARTEMENT – Répartition des Amendes de Police**

Dans ce contexte, le plan de financement proposé à l'appui de cette demande de subvention est le suivant :

Plan de financement				
Dépenses	en euros HT	Financement souhaité	en euros	% subventions
Travaux de voirie	29 980.00	Amendes de Police	8 994.00	30 %
		Autofinancement	20 986.00	70 %
Totaux	29 980.00	Totaux	29 980.00	

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents,

ADOpte le projet de réfection de voirie ;

APPROUVE le plan de financement prévisionnel ;

AUTORISE le maire ou l'adjoint délégué à faire la demande de subvention auprès du partenaire économique susvisé et signer tout document relatif à cette opération.

b. Demandes de subventions pour la création d'un abri bus route de Chautagne DEL/027_2023

OBJET : DEMANDES DE FINANCEMENT POUR LA POSE D'UN ABRIBUS

Dans le cadre de l'amélioration du service rendu aux usagers des transports publics routiers non urbains et scolaires, la Région Auvergne-Rhône-Alpes propose de prendre en charge la fourniture et la pose d'abribus.

Afin de renforcer la protection des enfants utilisant le service de transport scolaire, Monsieur le Maire propose de solliciter la Région pour l'installation d'un abribus à l'arrêt situé route de Chautagne. Il précise que la réalisation des éventuels travaux d'éclairage public restent à la charge de la Commune.

A cet effet, une convention doit être signée avec la Région-Auvergne-Rhône-Alpes.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents,

DECIDE de solliciter la Région pour l'installation d'un abribus à l'arrêt de car situé route de Chautagne,

AUTORISE le maire ou l'adjoint délégué à signer toutes les pièces afférentes à ce dossier.

c. Demandes de subventions pour l'aménagement d'un arrêt de car au Petit-Nice DEL/028_2023

OBJET : DEMANDES DE FINANCEMENT POUR LA SÉCURISATION DE L'ARRET DE BUS SCOLAIRE DU PETIT-NICE

Dans le cadre de l'amélioration du service rendu aux usagers des transports publics routiers non urbains et scolaires, la Région Auvergne-Rhône-Alpes propose de prendre en charge la sécurisation des arrêts de bus scolaires à savoir :

- Travaux de génie-civil
- Signalétique horizontale
- Signalétique verticale

La commune de Seyssel souhaite sécuriser le ramassage des enfants utilisant le service de transport scolaire sur le parking du Petit-Nice pour la liaison Seyssel-Rumilly-Seyssel.
Elle sollicite donc la Région Aura pour la prise en charge financière de cette opération.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents,
DECIDE de solliciter la Région Aura pour ces travaux de sécurisation,
AUTORISE le maire ou l'adjoint délégué à signer toutes les pièces afférentes à ce dossier.

2. DÉLIBÉRATIONS BUDGÉTAIRES

M. le Maire remercie Gilles CALLET ainsi que sa commission pour le travail effectué avec cette année des changements du fait du passage en M57. Certaines règles budgétaires diffèrent de la précédente nomenclature.

a. Vote du compte administratif et du compte de gestion 2022 du budget principal ; DEL/029_2023 - DEL/030_2023

OBJET : APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2022 BUDGET PRINCIPAL (M14)

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu l'instruction M14,
Vu les prévisions budgétaires et les réalisations de l'exercice 2022,
Vu l'exécution du budget 2022,
Vu le compte administratif 2022,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents,

APPROUVE les résultats constatés au compte de gestion 2022 dressé par le Trésorier, qui n'appelle ni observation, ni réserve.

**OBJET : COMPTE ADMINISTRATIF 2022 BUDGET PRINCIPAL - APPROBATION DES RESULTATS
LE CONSEIL MUNICIPAL,**

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales
- Vu l'instruction M14
- Vu les prévisions budgétaires et les réalisations de l'exercice 2022
- Vu le compte de gestion 2022 dressé par le Trésorier

M. le Maire quitte la séance pour le vote,

Le Conseil Municipal, sous la présidence du 1^{er} adjoint, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents,

APPROUVE les résultats constatés au Compte Administratif 2022 :

Section de fonctionnement :

Recettes	3 315 446.22 €
Dépenses	<u>2 428 358.84 €</u>
Solde	887 087.38 €
Excédent ant reporté	0 €
Résultat cumulé 2022	887 087.38 €

Section d'investissement :

Recettes	3 492 509.63 €
Dépenses	<u>2 366 547.57 €</u>
Solde	100 141.10 €
Restes à réaliser	1 314 113.68 €

- L'excédent global cumulé de clôture 2022 s'élève à 987 228.48 €.

G. PILLOUX demande des explications concernant certaines dépenses d'investissement. Il souligne notamment la problématique concernant la voirie de Vallod qui manque de largeur face aux gabarits des engins agricoles de plus en plus gros et avec des passages de plus en plus fréquents. La route de Chavagny est également concernée.

G. CALLET apporte des réponses quant à ses interrogations et précise que cette problématique a été étudiée. Il en profite d'ailleurs, pour remercier Norbert, responsable technique pour le travail de recherche afin d'améliorer l'état de nos routes. C'est notamment lui qui est à l'origine des travaux de traitement du ressuage fait dernièrement sur le secteur de Vallod d'en bas, lié à l'accumulation des couches et aux fortes chaleurs. Il mentionne aussi que ce sont toutes les routes communales qui sont concernées par l'évolution des pratiques et des passages, cela ne concerne pas uniquement Seyssel.

b. Vote du compte administratif et du compte de gestion 2022 du budget eau ; DEL/031_2023 - DEL/032_2023

OBJET : APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2022 BUDGET ANNEXE EAU (M49)

LE CONSEIL MUNICIPAL,

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu l'instruction M49,
- Vu les prévisions budgétaires et les réalisations de l'exercice 2022,
- Vu l'exécution du budget 2022,
- Vu le compte administratif 2022,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents,

APPROUVE les résultats constatés au compte de gestion 2022 (M49) dressé par le Trésorier, qui n'appelle ni observation, ni réserve.

OBJET : COMPTE ADMINISTRATIF 2022 BUDGET ANNEXE EAU - APPROBATION DES RESULTATS

LE CONSEIL MUNICIPAL,

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales
- Vu l'instruction M49
- Vu les prévisions budgétaires et les réalisations de l'exercice 2022
- Vu le compte de gestion 2022 dressé par le Trésorier

M. le Maire quitte la séance pour le vote,

Le Conseil Municipal, sous la présidence du 1^{er} adjoint, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents,

APPROUVE les résultats constatés au Compte Administratif 2022 :

Section de fonctionnement :

Recettes	243 965.16 €
Dépenses	<u>256 203.38 €</u>
Solde	- 12 238.22 €
Excédent ant reporté	- 9 797.66 €
Résultat cumulé 2022	- 22 035.88 €

Section d'investissement :

Recettes	744 670.55 €
Dépenses	<u>634 212.67 €</u>
Solde	- 110 457.88 €
Excédent ant reporté	158 862.22 €
Résultat cumulé 2022	48 404.34 €

- L'excédent global cumulé de clôture 2022 s'élève à **26 368.46 €**.

c. **Affectation des résultats 2022 ; DEL/033_2023 - DEL/036_2023**

OBJET : BP 2023 (M57) – AFFECTATION DU RESULTAT 2022

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, 15 pour, 4 abstentions (G. PILLOUX, AM. BAILLEUL, M. LEVILLAIN, N. BOTTERI)

- Vu l'excédent de la section de fonctionnement constaté au compte administratif 2022, s'élevant à la somme de **887 087.38 €**.

DECIDE d'affecter le résultat de la section de fonctionnement 2022 comme suit :

- **887 087.38 €** au compte **1068** de la section d'investissement du BP 2023

OBJET : BUDGET ANNEXE EAU 2023 (M49) – AFFECTATION DU RESULTAT 2022

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents,

- Vu le déficit de la section de fonctionnement constaté au compte administratif 2022, s'élevant à la somme de **22 035.88 €**.

DECIDE d'affecter le résultat de la section de fonctionnement 2022 comme suit :
- **22 035.88 €** au compte **002** de la section de fonctionnement du BA EAU 2023

d. Vote des taxes ; DEL/034_2023

OBJET : VOTE DES TAUX D'IMPOSITION DES TAXES DIRECTES LOCALES 2023

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents,

DECIDE de reconduire sans majoration, les taux votés précédemment, qui resteront donc comme suit :

Taxe foncière (bâti)	21.33 %
Taxe foncière (non bâti)	36.02 %
Taxe d'habitation	14.81 %

Passage en FPU (Fiscalité Professionnelle Unique) à compter du 01.01.2022

AUTORISE le Maire ou l'adjoint délégué à signer les pièces à intervenir.

e. Vote du budget principal 2023 ; DEL/035_2023

OBJET : APPROBATION BP 2023 (M57)

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, 15 pour, 4 abstentions (G. PILLOUX, AM. BAILLEUL, M. LEVILLAIN, N. BOTTERI)

APPROUVE le budget primitif 2023, en équilibre, comme suit :

Section de fonctionnement :		Section d'investissement :	
Recettes	3 219 548.00 €	Recettes	4 892 262.60 €
Dépenses	3 219 548.00 €	Dépenses	4 892 262.60 €

f. Vote du budget eau 2023 ; DEL/037_2023

OBJET : APPROBATION DU BUDGET ANNEXE EAU 2023 (M49)

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents,

APPROUVE le budget annexe eau 2023, en équilibre, comme suit :

Section de fonctionnement :		Section d'investissement :	
Recettes	147 643.30 €	Recettes	101 498.92 €
Dépenses	147 643.30 €	Dépenses	101 498.92 €

g. Fixation du prix de l'eau ; DEL/038_2023

OBJET : PRIX DE VENTE EAU POTABLE 2024

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents,

- Vu le budget de l'eau potable ;
- Vu l'instruction M49 ;

DÉCIDE de revaloriser comme suit les tarifs applicables pour la consommation à compter du **1^{er} janvier 2024** :

- Le prix de vente de l'eau aux abonnés passera pour la part communale de 0,64 €/M3 à 0,71 €/M3 soit une hausse de 7 centimes, soit une augmentation de 4% du montant global.

MANDATE le Maire pour la mise en place de ces dispositions et informer Aqualter.

INFORMATIONS / QUESTIONS DIVERSES :

Informations suivantes sont données au conseil :

D. BERTHOD :

- Le rond-point central se termine. La circulation sera opérationnelle pour le weekend de Pâques et les enrobés réalisés sur la nuit du 6 avril. Norbert a effectué un très bon suivi du chantier. Les aménagements paysagers et la signalétique seront engagés dans la foulée.

P. LE NORMAND :

- spectacle de magie le vendredi 7 avril.
- validation faite avec Seyssel Ain pour la réalisation du feu d'artifice.

F. ZUCCALLI :

- Concernant le projet de nouveaux conteneurs Ordures Ménagères, porté la CC Usse et Rhône, la livraison de ceux-ci est prévue sur les semaines 15 et 16 (soit fin avril). Les aménagements (dalles) sont tout de même terminés. Nous n'avons pas encore de date précise pour le démarrage de la nouvelle tournée, ni les jours de collecte.

- 13 et 14 mai prochain : l'Union Cycliste Seyssel Frangy organise les Championnats Auvergne-Rhône-Alpes de cyclisme sur piste et le Trophée Départemental Haute-Savoie des Jeunes Cyclistes, que la commune soutiendra. A cette occasion, la réfection de l'anneau cycliste de Motz sera inaugurée.

- La municipalité a été impactée dans sa quête de médecins, par les grèves pour aller à Paris au Congrès des Médecins Généralistes France le jeudi 24 mars (suppression du train). Mais d'autres actions sont prévues prochainement.

- Pas de nouvelles concrètes concernant l'implantation de l'aire tournante des gens du voyage, une compétence gérée par la CC Usse et Rhône et le SIGETA, avec un choix final décidé au niveau de la Préfecture.

C. DUVERNOIS :

- Rappel de l'arrêt du cadre de santé de l'EPHAD pour des raisons morales concernant l'attitude du SAMU face au traitement des résidents.
- Rappel également que le manque de personnel dans les EPHAD est un problème national.
- association « les Colibris » voit le jour et Félicitation à Agnès FAUDOT nommée présidente de celle-ci.

G LAMBERT :

- Réunion d'information du SYR'USSES le 27 avril 2023.
- Réunion le samedi 15 avril avec les Maires et chef de centre du secteur de Seyssel concernant l'organisation des secours.
- Réunion ce jour le 3 avril à la Sous-Préfecture avec le Président de la CCUR et le Maire de Frangy pour avancer sur le projet de la nouvelle gendarmerie.

L'ordre du jour étant épuisé, M. le Maire clôture la séance à 20h36.

Le secrétaire de séance,

F. ZUCCALLI



Le Maire,

Gérard LAMBERT

